

Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly | Guyane française



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage

> Ministère de la Justice

Mandataire du maître d'ouvrage

> Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Groupement de conception-réalisation

> Mandataire : Nofrayane

> Conception

architectes : Cabinets Gonfreville/ Dumet/Vaulet et Cabinet ACAPA (architecte d'opération)

bureaux d'études : SODETEC, CETE

Le calendrier

Mars 2009

> appel public à la concurrence

Novembre 2010

> notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2010 - juillet 2011

> études

Juillet 2011

> début des travaux

Août 2012

> fin des travaux

Fin septembre 2012

> mise à disposition des locaux, après une phase de test en présence permanente de l'APIJ

Les chiffres clés

Budget

> **5,6 millions** d'euros HT

Capacité d'accueil après extension

> **625 places**

Nombre de places créées

> **78**

Nombre de cellules créées

> **51**

Durée des travaux

> **21 mois** entre la notification du marché de conception-réalisation (novembre 2010) et la fin du chantier (août 2012), dont 13 mois de travaux



4



6



14

sommaire

L'extension du centre pénitentiaire de Guyane

Pour de meilleures conditions de détention

La création de nouvelles places à Rémire-Montjoly constitue une nouvelle étape de la dynamique impulsée en Guyane pour réduire la surpopulation carcérale.

Le chantier

Construire en milieu occupé, un défi relevé en un an

En créant cellules et nouveaux aménagements au sein des bâtiments existants, le chantier a permis d'optimiser l'espace pénitentiaire.

Au-delà de l'aspect quantitatif

Vers une nouvelle organisation de la détention

Les travaux réalisés vont permettre une gestion mieux adaptée et plus modulable des personnes détenues.



^ La cour végétalisée et le préau dans le nouveau quartier des femmes.

L'extension du centre pénitentiaire de Guyane

Pour de meilleures conditions de détention

Mis en service en 1997, le centre pénitentiaire de Guyane, implanté sur la commune de Rémire-Montjoly, à proximité de Cayenne, a fait l'objet d'une première extension en 2008. Cependant, son taux d'occupation a rapidement rendu nécessaire une nouvelle augmentation des capacités d'accueil du seul établissement pénitentiaire de ce vaste département d'outre-mer.

Les capacités d'accueil du centre pénitentiaire de Guyane se sont en effet révélées insuffisantes ces dernières années. «En 2011, nous étions au-dessus de la capacité théorique de l'établissement, explique Pascal Bruneau, directeur adjoint du centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly. En outre dès que nous réduisons la surpopulation, nous assistons à une réduction des incidents entre personnes détenues.» Conscient de ces enjeux, le ministère de la Justice a donc mandaté l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) pour qu'elle construise 75 nouvelles places au sein de l'établissement.

Chargée de construire, rénover et réhabiliter les bâtiments de la Justice, l'APIJ, en concertation totale avec la Direction de l'administration pénitentiaire, a donc mené à bien «un chantier qui vient résorber une situation de difficultés dans la détention», résume Alexandre Bernusset, directeur opérationnel à l'APIJ.

Cette nouvelle extension est accompagnée d'une série d'autres améliorations conduites par l'administration pénitentiaire telles que la réfection des cuisines ou encore la labellisation du quartier d'accueil. Le centre pénitentiaire de Guyane ouvre ainsi aujourd'hui une nouvelle page d'histoire. «À effectifs de personnes détenues constants, nous aurons quasiment réglé l'encombrement et promu une gestion plus qualitative de la détention», considère Laurent Ridet, directeur de la mission Outre-mer à la Direction de l'administration pénitentiaire.

Un chantier qui vient résorber une situation de difficultés dans la détention.



^ Les couloirs du nouveau quartier d'hébergement des hommes qui a pris place dans un ancien atelier.

Le chantier

Construire en milieu occupé, un défi relevé en un an

Tandis que la première extension du centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly s'était traduite par la construction d'un nouveau bâtiment sur l'emplacement d'un terrain de sport bétonné, c'est une réhabilitation du bâti existant qui a permis, cette fois-ci, de créer de nouvelles places de détention. Un chantier complexe, réalisé en site occupé.

« Bien que la commande ait été de 60 places pour hommes et de 15 places pour femmes, l'utilisation optimale de l'espace existant, indique Philippe Eloi, directeur de programme à l'APIJ, nous a permis de réaliser trois places supplémentaires. » Soit un total de 78 nouvelles places réparties en 51 cellules, disposant chacune, selon les normes en vigueur, de blocs sanitaires indépendants (avec douche, WC et lavabo). Elles ont toutes été aménagées sans que l'enveloppe des bâtiments ne soit touchée, et de surcroît en milieu occupé. Deux fortes contraintes que l'APIJ a dû prendre en compte dès la réalisation des études.

Le quartier d'hébergement hommes de 61 places a pris place dans un ancien atelier. Ce bâtiment de 6 mètres de hauteur sous plafond a été divisé en deux niveaux, de manière à créer cellules, locaux de service (pour le maintien à température des repas, le lavage des chariots ou encore le stockage des déchets), bureaux d'audience, salle de sport, salle d'activités, préau... « Il a fallu adapter la structure du bâtiment pour créer des cellules dans l'enveloppe existante, ce qui suppose de travailler avec moins de moyens de levage mécanisés et sans pouvoir utiliser les moyens techniques habituels », insiste Olivier Mantez, directeur de Nofrayane, l'entreprise mandataire du marché de conception-réalisation. Le chantier a aussi exigé des équipes la mise en compatibilité des dispositifs de sécurité (interphonie, alarmes, vidéosurveillance...).



^ Les clôtures provisoires permettent de séparer les zones de chantier des zones de détention.

^ L'extension du quartier des femmes, ici en travaux, s'inscrit également dans une architecture existante.

La création des nouvelles cellules pour femmes s'est elle aussi insérée dans l'architecture existante. Elle a également été l'occasion de travaux complémentaires : la construction d'un plancher, à mi-hauteur, a permis de doubler la surface disponible. Les locaux techniques ont, quant à eux, été remis aux normes, et un monte-charge a été installé pour la distribution des repas. Enfin, un bureau médical a également été créé, dans le quartier des femmes, permettant de faire venir médecins et infirmières et de limiter, ainsi, les déplacements des personnes détenues.

Des travaux en milieu occupé exigent une attention renforcée

La conduite de ce chantier complexe a, par ailleurs, nécessité de faire cohabiter travaux et détention. «Intervenir en milieu occupé nous oblige, très en amont du projet, à réfléchir précisément au phasage de l'opération», explique Alexandre Bernusset. Car il faut séparer complètement les zones de chantier des zones de détention. «On a dû monter des clôtures provisoires entre les différentes zones», précise Olivier Mantez, et prendre de nombreuses précautions. Les ouvriers, qui portaient tous des tee-shirts rouges pour être bien identifiés, devaient passer tous les jours le contrôle d'identité.» Badges, inspection des outils et des matériels, rien n'a été laissé au hasard. «L'établissement a mis en place des dispositifs particuliers de surveillance», ajoute Alexandre Bernusset, car une zone de chantier est toujours une zone de faiblesse de la sécurité.»

Et c'est notamment dans le quartier pour femmes qu'il a fallu prendre le plus de précautions, puisque les travaux de la première nouvelle cellule construite se trouvaient à quelques mètres de la première cellule occupée.

Intervenir en milieu occupé nous oblige, très en amont du projet, à réfléchir précisément au phasage de l'opération.



^ Toutes les cellules sont équipées d'un bloc sanitaire (une douche, un lavabo et des WC). Ici, une cellule simple.

^ La cour du nouveau quartier d'hébergement des hommes.

Cependant, les équipes de l'APIJ et les surveillants ont l'habitude de faire face à ce type de contraintes, avec notamment des horaires de chantier qui doivent impérativement être calés sur la vie de l'établissement. D'ailleurs, malgré ces contraintes et les spécificités liées aux travaux réalisés en outre-mer, l'APIJ a respecté les délais du projet. «Les chantiers pénitentiaires en outre-mer demandent une technicité particulière, analyse Alexandre Bernusset. Il faut toute une organisation pour faire venir plusieurs matériels et équipements de métropole, ainsi que certains experts très spécialisés pour la mise en route des équipements. Des contraintes d'organisation que nous anticipons grâce à l'étroite coopération entre les équipes de l'APIJ et la Direction de l'administration pénitentiaire.»



^ Une cellule double.



^ Des coursives desservent les nouvelles cellules.

^ La salle d'activités.



^ Dans le quartier des femmes, la construction d'un plancher à mi-hauteur a permis de doubler la surface disponible.

Au-delà de l'aspect quantitatif

Vers une nouvelle organisation de la détention

Les 78 places créées portent à 625 la capacité d'accueil du centre pénitentiaire de Guyane. Une extension qui va contribuer à améliorer les conditions de détention et à renforcer la sécurité, en donnant de nouvelles marges de manœuvre à la direction de l'établissement pour gérer les situations particulières.

Du côté des femmes, la création de 17 nouvelles places va permettre de faire face aux arrivées parfois importantes de personnes détenues, notamment suite à des démantèlements de trafic de drogue. L'extension du secteur hommes quant à lui : « nous offre non seulement des places supplémentaires, explique Pascal Bruneau, mais aussi une option de plus quand on doit exfiltrer un détenu et le placer dans un autre secteur de détention ». « Se doter d'un quartier supplémentaire est d'autant plus important qu'il n'y a qu'un seul centre pénitentiaire en Guyane et qu'il n'est donc pas possible de déplacer un détenu dans un autre établissement, ajoute Laurent Ridet. Avec de nouvelles marges de manœuvre, on se dote donc d'un outil particulièrement appréciable pour lutter contre les violences. »

D'avantage de places, de souplesse et un établissement, par conséquent, mieux adapté : cette nouvelle extension du centre pénitentiaire de Guyane va offrir de meilleures conditions de détention, plus de sécurité et de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Une organisation par profils de personnes détenues

Au-delà de la diversité des régimes de détention qui cohabitent en son sein (tous les régimes y sont représentés à l'exception de la maison centrale), le centre pénitentiaire de Guyane est en mesure d'accueillir tous les profils de personnes détenues, en les répartissant de la meilleure façon possible.

L'extension du secteur hommes nous offre non seulement des places supplémentaires, mais aussi une option de plus quand on doit exfiltrer un détenu.

C'est pourquoi, la dynamique de réorganisation de la détention, entamée depuis quelques années, se poursuit aujourd'hui. En 2011, un quartier de prise en charge renforcée pour les personnes détenues qui troublent l'ordre et la tranquillité de la détention a été créé. Puis, la labellisation du quartier arrivants a permis d'améliorer l'accueil des personnes détenues et de réduire ainsi le choc carcéral. Les nouvelles places, situées à proximité de la porte d'entrée principale, accueilleront quant à elles « les personnes détenues qui travaillent à la cuisine, à la blanchisserie, indique Philippe Eloi. Ou encore celles qui sont autorisées à sortir de l'enceinte pour aller assurer l'entretien des bureaux ou des espaces verts ».



▲ Les circulations ont été améliorées.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Laurent Ridel, directeur de la mission Outre-mer
à la Direction de l'administration pénitentiaire
Stéphanie Tenaillon, adjointe au chef du SCERI
à la Direction de l'administration pénitentiaire
Pascal Bruneau, directeur adjoint du centre pénitentiaire
de Rémire-Montjoly
Olivier Mantez, directeur de Nofrayane

Ont participé au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, directeur général
Alexandre Bernusset
Philippe Eloi

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Coordination Marion Moraes, Noura Chekhar

- Mission communication

Crédit photos

© Jody Amiet



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère, l'Agence a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

